

JE SUIS PARENT JE SUIS RESPONSABLE D'UN ENFANT ALLOPHONE QUI A BESOIN D'APPRENDRE LE FRANÇAIS ET DOIT ÊTRE INSCRIT L'ÉCOLE



SI L'ENFANT A ÉTÉ SCOLARISÉ AUPARAVANT, JE RÉUNIS LE PLUS DE DOCUMENTS QUI RÉSUMENT SON PARCOURS SCOLAIRE (BULLETINS, CERTIFICATS DE SCOLARITÉ, DIPLÔME...) ET JE LES APORTE LE JOUR DES TESTS.

L'ENFANT A
ENTRE
6 ET 10 ANS



L'ENFANT A
ENTRE
11 ET 15 ANS



L'ENFANT A
16 ANS OU
PLUS



MAIRIE

Je prends contact avec la mairie de la ville où j'habite

L'enfant est inscrit et scolarisé selon son âge dans une classe de l'école.

Des tests scolaires sont faits un enseignant spécialisé

Classe ordinaire
+
UPE2A* si besoin

COLLEGE

Je prends contact avec le collège le plus proche de chez moi

Des tests scolaires sont faits un enseignant spécialisé

Classe ordinaire selon l'âge et le niveau scolaire
+
UPE2A si besoin

CIO

Je prends contact avec le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de mon secteur

Des tests scolaires sont faits un enseignant spécialisé

MLDS**
+
UPE2A si besoin

Lycée professionnel
+
UPE2A si besoin

Lycée général
+
UPE2A si besoin

*UPE2A : Unité pédagogique pour élève allophone arrivant (dispositif d'apprentissage du français) **MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire